

## L'emploi paie mais ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté

Guillaume Allègre, OFCE, Sciences Po Paris

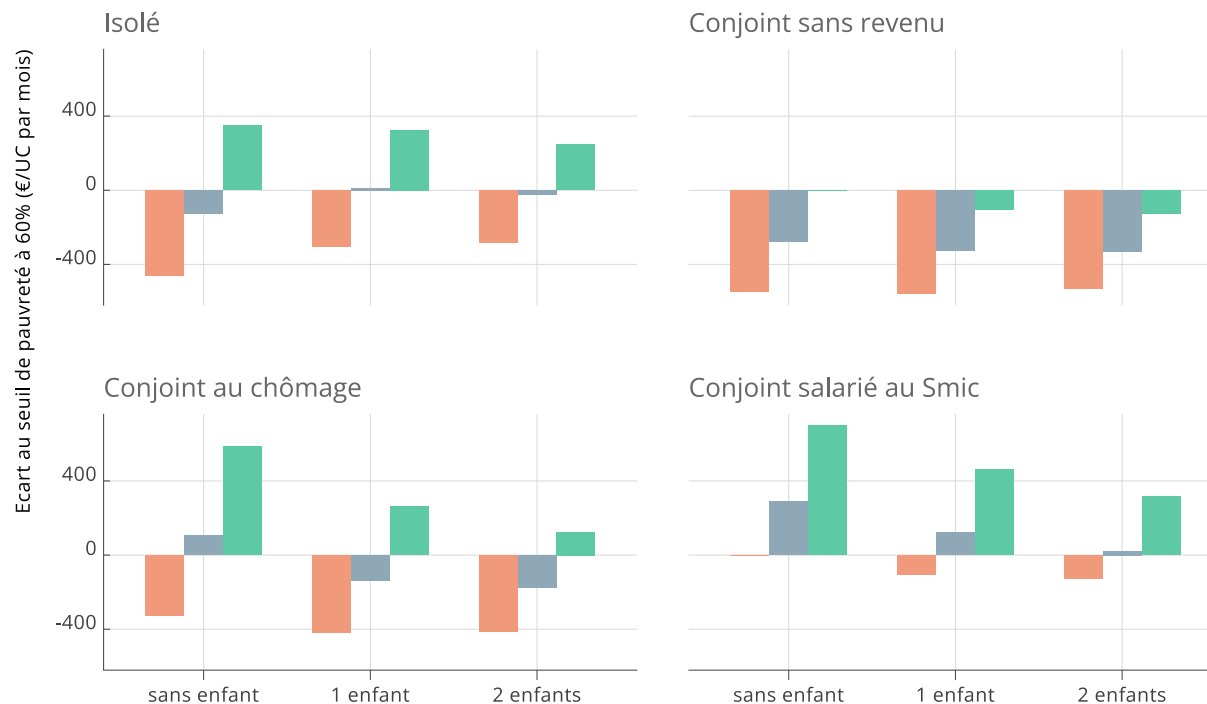
Muriel Pucci Porte, CES, Université Paris 1 et OFCE, Sciences Po Paris

Publié le 8 juin 2026

Les personnes **sans emploi** ont des revenus qui les placent sous le seuil de pauvreté.

A **mi-temps**, le travail paie mais ne sort de la pauvreté que dans certains cas.

Même à **temps plein**, le travail ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté.



© G. Allègre et M. Pucci Porte, 2026 ofce

Le graphique décrit l'écart entre le niveau de vie mensuel et le seuil de pauvreté monétaire à 60% pour des individus sans emploi, à mi-temps ou à plein temps au Smic, selon la configuration familiale et le statut d'activité du conjoint.

Lien vers le billet sur le site de l'OFCE : [https://www.ofce.sciences-po.fr/blog2024/fr/2026/20260608\\_GAMP\\_gow](https://www.ofce.sciences-po.fr/blog2024/fr/2026/20260608_GAMP_gow)

Voir aussi :

- La reprise d'emploi est-elle toujours rémunératrice ?
- Un foyer qui travaille gagne plus qu'un foyer qui vit d'aides sociales

**Lecture :** Pour une personne isolée sans enfant, le niveau de vie mensuel est inférieur au seuil de pauvreté lorsqu'elle est sans emploi (-461 €/UC) et lorsqu'elle travaille à mi-temps (-125 €/UC) et le dépasse de 348 €/UC lorsqu'elle travaille à temps-plein.

**Note :** L'hypothèse est celle de ménages locataires du parc privé. Le conjoint au chômage a une allocation au niveau du Smic. Le seuil de pauvreté estimé pour 2026 est de 1339 €/UC.

**Sources :** Maquette Sofi, législation avril 2026, calcul des auteurs.